




Comment le juge traque les 4 millions d'euros disparus de l'affaire Bettencourt

Trois nouveaux journalistes mis en examen

Article paru dans l'édition du 07.04.12

 **L**ES JOURNALISTES Fabrice Arfi et Fabrice Lhomme - aujourd'hui collaborateur du *Monde* -, qui ont publié en juin 2010 sur le site Mediapart des extraits des enregistrements clandestins réalisés par le majordome de Liliane Bettencourt, ont été mis en examen, jeudi 5 avril, pour « *recel d'atteinte à la vie privée* » par les trois juges de Bordeaux chargés de l'affaire Bettencourt. Cette procédure fait suite à un réquisitoire du procureur de Nanterre, Philippe Courroye, après une plainte déposée par les anciens avocats de Mme Bettencourt. Edwy Plenel, directeur de la publication de Mediapart, a également été mis en examen.

Pour Me François Saint-Pierre, avocat de Fabrice Lhomme, ce dernier a fait prévaloir l'intérêt général, en dénonçant des malversations au préjudice d'une vieille dame malade, des fraudes fiscales de grande ampleur, un conflit d'intérêts impliquant le sommet de l'Etat, et des faits éventuels de financements politiques occultes et d'entraves au fonctionnement de la justice. « *La fonction et le devoir du journaliste sont de rendre publiques des informations, lorsqu'elles constituent la preuve de très graves dysfonctionnements, voire de très graves délits* », explique Me Saint-Pierre. L'avocat va saisir le juge d'instruction de Bordeaux d'une demande d'enquête sur l'état de santé de Mme Bettencourt et sur les entraves à la justice mises, selon lui, par le procureur Courroye.

De leur côté, les journalistes de Mediapart insistent sur le fait que le site a soigneusement expurgé les enregistrements de tout ce qui relevait de la vie privée de Mme Bettencourt, pour ne retenir que ce qui concernait la fraude fiscale, le financement politique ou les conflits d'intérêts. « *Nous n'avons eu qu'une seule ligne rédactionnelle, l'intérêt public*, déclare Edwy Plenel. *Toutes les informations que nous avons publiées ont été utiles à la République et à la protection des droits des individus.* » « *On ne peut pas décemment accepter d'être mis en cause pour avoir fait notre travail*, souligne Fabrice Arfi. *Le journalisme n'est pas un délit.* »

« Manoeuvre de diversion »

Les avocats de Mediapart ont annoncé qu'ils allaient saisir le tribunal de Bordeaux, où l'affaire Bettencourt a été dépaycée en novembre 2010, d'une plainte en « *dénonciation calomnieuse* ». « *La procédure initiée en 2010 par le procureur Philippe Courroye pourrait relever d'une manoeuvre de diversion faite au nom d'une plaignante qui n'était pas en état de juger sa pertinence et d'en juger les conséquences* », explique M. Plenel.

Deux journalistes du *Point* ont été déjà mis en examen le 29 mars pour « *atteinte à la vie privée* » après la publication d'extraits des enregistrements clandestins. Il s'agit du journaliste Hervé Gattegno et du directeur de la publication Franz-Olivier Giesbert.

**Xavier Ternisien** [Retournez en haut de la page](#)

Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.



[Placez cette archive dans votre classeur personnel](#)